

Cahors, le 18 novembre 2025

Mesdames et Messieurs les présidents de communauté de communes et d'agglomération,  
Mesdames et Messieurs les maires,  
Mesdames et Messieurs,

Le Gouvernement a engagé un plan de fermeture progressive des réseaux de télécommunication mobile **2G et 3G**, en concertation avec l'Arcep et les opérateurs. Cette démarche s'inscrit dans la modernisation du parc technologique et la transition vers les réseaux **4G et 5G**, plus performants, plus économies en énergie et plus sécurisés.

Les opérateurs ont annoncé la **fin progressive de la 2G d'ici à fin 2026** (dès mars 2026 pour Orange) et celle de la **3G entre 2028 et 2029**, selon les opérateurs. Ces informations sont précisées en **annexe n°1**.

Bien que la majorité des usages courants repose déjà sur les technologies 4G et 5G, certains **équipements techniques** demeurent encore dépendants de la 2G ou de la 3G, notamment :

- les dispositifs d'alerte des **ascenseurs**,
- les systèmes de **télésurveillance et d'éclairage public**,
- les équipements liés à la **gestion des bâtiments** ou à la **distribution d'eau**.

Afin d'assurer la continuité de fonctionnement de ces équipements, il est indispensable que les **collectivités et les propriétaires concernés anticipent la migration vers les technologies plus récentes**. Les opérateurs de téléphonie mobile accompagnent leurs clients dans cette transition et proposent des solutions alternatives adaptées.

Concernant plus particulièrement les **ascenseurs**, la réglementation impose la présence d'un dispositif d'appel d'urgence fonctionnel. Les systèmes reposant sur la 2G ou la 3G devront donc être **mis à niveau avant l'extinction complète de ces réseaux**. À défaut, ils devront être mis à l'arrêt, la responsabilité du propriétaire pouvant être engagée en cas d'incident.

Je vous invite, à ce titre, à **recenser les équipements potentiellement concernés dans vos bâtiments et installations publics, et à faire le nécessaire**.

Par ailleurs, **une information au public continuera d'être largement assurée tant par les opérateurs que par l'Etat**, accessible sur le site : <https://www.entreprises.gouv.fr/la-dge/publications/anticipez-l-extinction-des-reseaux-telecom-mobiles-2g-et-3g> et consultable à l'annexe 2.

**L'aide que vous pourrez apporter pour relayer ces informations sera particulièrement bienvenue.** Si vous en avez la possibilité, je vous invite à afficher en mairie et à diffuser l'information, via vos bulletins et autres moyens de communication, sur la nécessité pour les propriétaires et gestionnaires de bâtiments d'engager la mise à niveau des dispositifs concernés.

Je vous prie d'agrérer, Mesdames et Messieurs les présidents, Mesdames et Messieurs les Maires, Mesdames et Messieurs, l'expression de ma considération très distinguée.

*En my [unclear]  
Votre aide et chance,*

La préfète du Lot  
  
Claire RAULIN

Copie : Les sous-préfets d'arrondissement, Lot Numérique.

## **Liste des annexes**

- Annexe 1 : dates d'extinction des réseaux 2G et 3G annoncées par les opérateurs ;
- Annexe 2 : communication de la DGE sur la fermeture des réseaux mobiles 2G et 3G.